

représentation équitable des employés francophones et anglophones, ainsi que des mesures d'ordre qualitatif visant à créer un milieu de travail qui permette aux deux groupes linguistiques d'apporter une contribution professionnelle maximale à tous les niveaux hiérarchiques.

---

## **24. Conclusion**

---

Pour une interprétation plus détaillée des politiques énoncées dans la présente brochure, vous êtes invité à consulter le document ministériel intitulé Politique sur les langues officielles, ou communiquer avec la Direction des langues officielles, qui vous fournira tous les renseignements supplémentaires désirés.

---

## **Glossaire**

---

### **Autres arrangements administratifs (AAA)**

Ce sont des mesures prises par le Ministère afin de satisfaire aux exigences linguistiques d'un poste bilingue dont le titulaire est unilingue.

### **Dotation impérative**

Dans certaines circonstances, le gestionnaire responsable peut décider que les exigences linguistiques d'un poste bilingue donné doivent être entièrement satisfaites au moment de la nomination, à cause d'un besoin de connaissances linguistiques spécialisées ou techniques ou à cause de certaines nécessités opérationnelles immédiates. C'est le Directeur des langues officielles qui a le pouvoir d'approuver ce type de dotation.